



Comité de l'échelon local de d'Arnay-le-Duc, Liernais et Saulieu (21)

Comment élaborer le DUERP ?

Une journée avec la MSA pour s'y retrouver

Malgré son obligation depuis de nombreuses années (décret 2001-1016 du 5 novembre 2001), le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) n'est pas encore réalisé dans un certain nombre d'exploitations agricoles.

Partant de ce constat, les délégués MSA des secteurs de Liernais et Saulieu ont décidé de mettre en place une formation d'aide à la réalisation du DUERP, le mardi 19 septembre 2017, à la MFR de Liernais.



Cette journée animée par Dominique Régnier, Conseiller en Prévention à la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, a permis de mettre en lumière que la démarche d'évaluation des risques était de la responsabilité du chef d'exploitation et qu'elle devait notamment comporter la description des tâches, l'identification des risques, leur évaluation et le programme d'actions pour les limiter.

Les participants, au nombre de treize, pleinement satisfaits de cette intervention, sont retournés sur leurs exploitations, prêts à rédiger leur document unique à l'aide d'un guide qui leur a été remis en formation.

Remerciements à Benoît Poillot qui a recensé les stagiaires sur le secteur de Saulieu et à Claude Tournier qui a, à la fois, recruté les participants sur le secteur de Liernais et géré la réservation de la salle et des repas.